



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 125108

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) à la suite des récentes mesures annoncées par le Gouvernement. Ce plan prévoit, entre autres, le relèvement de la TVA de 5,5 % à 7 % pour les travaux d'entretien-rénovation dans le bâtiment, la suppression du PTZ+ dans l'ancien, la diminution du crédit d'impôt développement durable (CIDD) et la disparition envisagée de la loi Scellier. L'ensemble de ces mesures fait craindre à tout ce secteur des conséquences importantes sur son activité. La CAPEB va jusqu'à estimer que leur application entraînerait une perte de près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires et la disparition directe et indirecte d'environ 10 000 emplois alors même que les entreprises artisanales du bâtiment participent de manière importante au maintien d'une économie de proximité et à la préservation des emplois salariés sur nos territoires. Enfin, la CAPEB redoute l'instauration d'une concurrence déloyale entre les auto-entrepreneurs et les entreprises au régime classique. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître sa position sur ce dossier et les mesures qu'il envisage de prendre pour aménager le plan susmentionné.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125108

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13466

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)